



LIGUE NATIONALE DE VOILE 2020

Société des Régates Rochelaises
16 au 18 octobre 2020

AVIS DE COURSE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) sera la Société des Régates Rochelaises en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Ligue Nationale de Voile.

Société des Régates Rochelaises :

Avenue de la capitainerie
Port de plaisance des Minimés
17 000 La Rochelle
Tel : 05 46 44 62 44
Email : contact@srr-sailing.com

2. LIEU ET DATE

La compétition « Ligue Nationale de Voile 2020 » aura lieu à La Rochelle du 16 au 18 octobre 2020.

3. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir de **8h30** le **vendredi 16 octobre**.

Possibilité d'entraînement gratuit le jeudi 15 octobre après-midi. Pour plus de renseignements, contactez la SRR, contact@srr-sailing.com

Vendredi 16 octobre	8h30 à 11h00 11h00 12h30 19h30	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing au Club Premier signal d'avertissement Débriefing à suivre après retour à terre Mot de bienvenue, présentation des équipes et de l'organisation Cocktail d'ouverture
Samedi 17 octobre	9h00 10h00 19h30	Briefing au Club Premier signal d'avertissement Débriefing à suivre après retour à terre Repas - Soirée de la Ligue Nationale de Voile
Dimanche 18 octobre	9h00 10h00 16h00	Briefing au Club Premier signal d'avertissement Remise des prix

[DP] La présence des skippers est obligatoire à tous les briefings

[DP] La présence de l'équipe au complet est obligatoire (**sous réserve des conditions sanitaires**) :

- ❖ Au cocktail d'ouverture
- ❖ A la soirée de la Ligue Nationale de Voile
- ❖ A la remise des prix, en tenue aux couleurs de leur équipe

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) Être invité pour la LNVoile après sélection selon le règlement de la Ligue Nationale de Voile disponible sur le site Internet de la LNVOILE (18 équipes maximum) : <http://evenements.ffvoile.fr/lnvoile/>
- b) Être constitué en équipes de clubs conformément à l'article 5 « fonctionnement et admissibilité » du règlement de la Ligue Nationale de Voile.
- c) Répondre aux critères d'admissibilité de la Réglementation 19 de World Sailing, code d'admissibilité.

5. INSCRIPTIONS & FICHE D'EQUIPE

a) Constitution du dossier d'inscription à Ligue Nationale de Voile :

- ❖ Formulaire d'inscription à la LNVoile téléchargeable : <http://evenements.ffvoile.fr/lnvoile/documents-de-course.aspx>
- ❖ Chèque des frais d'inscription : **400 € (à joindre obligatoirement au dossier inscription)**
- ❖ le chèque de caution matériel : **1 500 € (à régler lors de la confirmation des inscriptions)**

Les chèques des frais d'inscription sont à libeller à l'ordre de la FFVoile et les chèques de caution sont à libeller à l'ordre de la Société des Régates Rochelaises.

- b) Les fiches d'équipage des Equipes des clubs sélectionnés devront être envoyées au plus tard le 1er octobre 2020 à la FFVoile :

FFVoile
17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
Invoile@ffvoile.fr

- c) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
- Présenter sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),
ou
 - présenter sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- Présenter une autorisation parentale pour les membres d'équipage mineur.
Chaque équipe de club devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.

6. REGLES

- a) L'épreuve sera régie par :
- ❖ Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2017-2020 (RCV),
 - ❖ L'Addendum Q <http://espaces.ffvoile.fr/media/98425/addendumq-2019-fra.docx>
 - ❖ Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC) s'appliqueront également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
 - ❖ Les règlements fédéraux dont le règlement de la Ligue Nationale de Voile 2020 : http://evenements.ffvoile.fr/media/422161/Invoile_2020_-_r_glement.pdf
 - ❖ Ajout d'une RCV 8 : DERNIER POINT DE CERTITUDE : Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau n'a pas changé tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.
- b) Les règles supprimées ou modifiées :
- ❖ La RCV 17 – Sur le même bord, route normale est supprimée
 - ❖ La RCV 26 sera modifiée dans les IC
 - ❖ La RCV 41, Ajouter 41(e) : « de l'aide pour récupérer un homme à la mer et le ramener à bord, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération ».
- c) Une équipe qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course et se conformer aux directives des autorités sanitaires. Si elle ne le fait pas, elle pourra être disqualifiée.

7. BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des J80.
- b) Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker et les pavillons réglementaires.
- c) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du comité de course.
- d) [DP] Les bateaux devront être utilisés selon les IC et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon du bout de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.
- e) [DP] Pendant qu'il est en course chaque équipage devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement.

8. EQUIPE ET EQUIPAGE [DP]

- a) Les équipes seront constituées de 4 à 6 membres hors capitaine d'équipe si ce dernier n'est pas un des membres de l'équipage
- b) Les équipages seront constitués de 4 à 6 membres (nombre de personnes à bord en course).
- c) Quelle que soit la configuration de l'équipage, le poids total maximum est de **350 kg**.
- d) Les équipiers (membres de l'équipe) devront tous être inscrits lors de la confirmation des inscriptions pour participer à la compétition. Le capitaine d'équipe et le(s) barreur(s) devront être identifiés dans la fiche d'inscription jointe.
- e) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- f) Quand un membre de l'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le comité de course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- g) Chaque jour à l'issue du briefing, le capitaine d'équipe devra remettre la fiche de composition d'équipage pour la journée. La composition d'équipage pourra être différente pour chaque journée de course.
L'équipage ne pourra pas être modifié au cours de la journée, à l'exception de situations relevant des IC 8.e) et 8.f).
- h) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

9. FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Il n'est pas prévu d'effectuer des phases finales. Le format sera détaillé dans les IC. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

10. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.
La zone de course sera située dans le Pertuis d'Antioche

11. PUBLICITE [DP]

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 de World Sailing (code de publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- b) La publicité Concurrents est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
- c) Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)

12. COMMUNICATION RADIO [DPI]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

- a) Seront récompensés :
 - Les trois premiers clubs de la LNVoile 2020 - La Rochelle
- b) Seront qualifiés aux épreuves qualificatives de la Sailing Champions League 2021 :
 - Les quatre premiers clubs du classement de la LNVoile 2020 – La Rochelle

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. RISQUE COVID

En s'inscrivant à la LNVoile tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire LNVOILE à tous les équipiers.

16. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO et les sponsors de celle-ci à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

Les bateaux accompagnateurs devront se faire accréditer lors de la confirmation des inscriptions. Ils devront ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.

Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité selon la RCV 64.4.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

[Contact direct SRR](#)

[Hébergements](#)

[Informations pratiques](#)

[Accessibilité sur zone](#)

